CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Il est conclu ce jour la convention ci-devant, en application du Livre IX du Code du Travail.

01. Définition du contrat : Convention de formation professionnelle conclue entre GOCOMM Services et son Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par GOCOMM Services ou d'une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle. Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, ses modalités. Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.
02. Nature de l'action : Le présent Contrat vise des actions de formation linguistique, prévues pour une ou plusieurs catégories, de l'article L 6313-1 du Code du Travail : Actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés ou Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
03. Objet de la formation : Assurer la formation en langues suivant la méthode élaborée par Gocomm Services. Chaque action de formation est définie par un Programme de Formation, qui indique son contenu, son objet, sa durée et des dates, le lieu de la formation et le montant net de la formation. Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre sont décrits dans l'analyse de besoins élaborée avec la société.
04. Objet et champ d'application : Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Aucune dérogation aux présentes CGV n'est opposable à GOCOMM Services si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci. Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.gocommservices.com porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.
05. Date d'effet, durée & fréquence de la convention : La présente convention prend effet selon les dates indiquées ci-devant. Les horaires et fréquences propres à chaque stagiaire seront établis avec l'équipe pédagogique selon les conditions prévues sur le programme de stage mais aussi selon les disponibilités du stagiaire et de ses impératifs professionnels. Lors des journées intensives, les stagiaires sont libres de prendre une pause de 20mn entre 13h00 & 14h00.
06. Report / annulation de la formation par GOCOMM Services : GOCOMM Services se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.
07. Annulation de la formation par le Client : Toute séance ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de GOCOMM Services. Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent : la demande devra être communiquée au moins quinze jours calendaires avant le début de la formation, sauf accord contraire auprès de GOCOMM Services ; à défaut, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
08. Modification de la formation : Toute modification concernant ce contrat devra faire l'objet d'un avenant.
09. Politique de report de séances : Une formation optimale demande une présence régulière sur une période clairement définie dans le temps ; nous acceptons un délai d'annulation, selon le type de cours, passé ce délai, la séance est due
- Pack Formation + GoLive! + Cours tél = 48 hr avant la date prévue = totalité de la séance
- Double Impact + Semaine Intensive à Châteauvillain = 21 jours avant la date prévue = 60% de la séance
- Semaine Intensive à Grande-Bretagne : 4 semaines avant la date prévue = 35% de la séance / 2 semaines avant la date prévue = 60% de la séance
- Cours en Individuel en Entreprise = 1 semaine avant la date prévue = totalité de la séance
- Cours en Groupe en Entreprise = planning fixé à l'avance = aucune annulation possible

10. Salariés Gocomm dispensant les formations : Neil Draper & Jeannie Wilson Draper, directeurs associés de Gocomm Services SARL, mandatent tous les effectifs de l'entreprise concernés par les formations en langues, à effectuer des cours dans les locaux de Gocomm ou dans ceux de nos clients.
11. Obligations et Responsabilité de GOCOMM Services : GOCOMM Services s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, GOCOMM Services n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En toutes hypothèses, la responsabilité globale de GOCOMM Services, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.
12. Obligations du Client : Le Client s'engage à payer le prix de la formation ; n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à GOCOMM Services, sans l'accord écrit et préalable de GOCOMM Services ; et ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de GOCOMM Services.
13. Confidentialité et Propriété Intellectuelle : Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires. Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.
14. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre et tout autre détail sur la formation : Se référer au programme de stage joint à cette convention. Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés à chaque fois que cela est possible.
15. Sanction de la formation : Il sera remis aux stagiaires une attestation conforme aux dispositions de l'art L 6353-2 sous forme de rapport de fin de stage.
16. Prix et règlements : Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante. Les factures sont payables trente jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, à l'ordre de GOCOMM Services. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement. En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.
17. Règlement par un Opérateur de Compétences : Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ; de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné. Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si GOCOMM Services n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement. En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.
18. Communication : Le Client autorise expressément GOCOMM Services à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.
19. Protection des données personnelles : Dans le cadre de la réalisation des formations, la société GOCOMM Services est amenée à collecter des données à caractère personnel. En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de GOCOMM Services, en écrivant à l'adresse suivante : info@gocommservices.com
20. Loi applicable et juridiction : Les Contrat et tous les rapports entre GOCOMM Services et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lyon quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, GOCOMM Services s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, GOCOMM Services s'engage à ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ; conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.